

Le 27 juillet 2022

Consommation d'eau potable : un appel à la sobriété

Le début d'année a été caractérisé par un déficit exceptionnel de précipitations et plusieurs épisodes de canicules. Le dernier, encore en cours, amplifie les effets sur les ressources par l'évaporation de l'eau qu'il génère. Les perspectives météorologiques sont peu optimistes pour les prochaines semaines, et plus de deux mois seront nécessaires pour avoir un effet de recharge sur les nappes souterraines à la suite d'épisodes de pluie suffisants. Thonon Agglomération appelle donc tous les habitants et plus largement tous les usagers de l'eau potable (agriculteurs, industriels, services publics...) à la sobriété, et à respecter scrupuleusement les dispositions relevant de l'arrêté préfectoral du 18 juillet dernier. En effet, de premières ruptures d'approvisionnement sont craintes à très court terme sur le territoire.

Eau potable : les principales restrictions

L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 prévoit notamment l'interdiction de remplissage et de vidange des piscines, et l'interdiction d'arrosage des pelouses, massifs fleuris et jardins potagers*, à toute heure du jour et de la nuit. Même si elles représentent des volumes d'eau moindres, des solutions existent pour arroser quelques plants : utiliser l'eau de pluie stockée dans une cuve ou une citerne lors des épisodes orageux, récupérer l'eau purgée de la douche en attendant l'eau chaude, récupérer l'eau refroidie issue de la cuisson de légumes...

Les bons gestes au quotidien

Les habitants sont plus largement invités à porter une attention quotidienne à leur consommation d'eau potable : limiter les douches, couper l'eau du robinet pendant la douche ou le brossage des dents : un robinet ouvert ce sont 12 litres d'eau consommés par minutes en moyenne !

**Une tolérance est accordée pour l'arrosage des potagers, entre 20 h et 8 h, par arrosage manuel pied à pied (arrosoir par exemple). Se reporter à la foire aux questions sur le site www.haute-savoie.gouv.fr*

_ La situation actuelle des ressources souterraines

Le mois de juillet conjugue une absence totale de précipitations (sauf orages locaux), des températures anormalement élevées, la fermeture des sols, le tarissement des sources de montagne... Les rares intempéries ne permettent pas une réalimentation de nos ressources, d'autant que deux mois sont en moyenne nécessaires pour le cheminement gravitaire des eaux de pluie vers les nappes souterraines. Or, après un hiver assez sec et l'évaporation rapide ce printemps, nos ressources sont depuis début juillet à des niveaux plus bas qu'habituellement en fin de périodes estivales (septembre) et voient leurs niveaux continuer à baisser très rapidement.

_ Le manque d'eau potable menace certains secteurs du territoire

Si **des solutions temporaires** ont été mises en place pour pallier les difficultés qui se présentent progressivement sur certaines communes, la situation est la plus préoccupante pour les secteurs où les canalisations d'eau potable ne sont pas maillées avec d'autres ressources. **Des ruptures d'approvisionnement pourraient survenir avant la mi-août** et augmenter en nombre à la suite, d'autant plus si les précipitations automnales étaient retardées.

Sont particulièrement visés :

- Le **hameau des Ruppes, sur la commune de Fessy**, où la situation est, dans l'immédiat, la plus préoccupante. A ce jour, la consommation quotidienne d'eau y est supérieure aux capacités de la ressource : 11 m³ disponibles pour 16m³ consommés.
- Les communes du **Lyaud et d'Orcier**, qui ont déjà pris des arrêtés municipaux restreignant plus fortement l'usage de l'eau que l'arrêté préfectoral.
- La commune **d'Anthy-sur-Léman**, où là aussi un arrêté municipal complémentaire a été pris dès le 10 juin 2022. L'agglomération a recours depuis fin mai à la connexion de secours avec le réseau de la Ville de Thonon, lui-même alimenté par le captage des Blaves dont le niveau baisse sensiblement actuellement.
- La commune de **Bons-en-Chablais**, partiellement alimentée par l'agglomération d'Annemasse, est, elle aussi, fragilisée. En conséquence, depuis ce mardi 26 juillet, la liaison connectée aux Services Industriels de Genève (SIG) a été activée pour alimenter Veigy-Foncenex, permettant de concentrer plus fortement la ressource venant d'Annemasse sur Bons-en-Chablais.
- L'utilisation du maillage « SIG » pour l'alimentation de **Veigy-Foncenex**, induit une hausse majeure des coûts de fourniture de l'eau pour l'agglomération et **une baisse de pression** sera certainement constatée par les habitants à leur robinet.

Au-delà de ces opérations, l'agglomération prend d'ores et déjà toutes les dispositions visant à anticiper d'éventuelles ruptures d'approvisionnement (mobilisation de camions citernes pour le remplissage des réservoirs, commandes de bouteilles d'eau...).

_ Les cours d'eau fortement perturbés

De plus en plus de lits s'assèchent, et la situation est dès à présent très critique pour certains cours d'eau, à l'image du Pamphiot. Afin de préserver la vie aquatique, il est rappelé que, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 juillet, **tous les prélèvements au milieu naturel sont strictement interdits** (lacs, sources, bassins ou fontaines - y compris privés -, étangs, fossés, captages, puits ou forages).

_ Le risque incendie également présent

Alors que celui-ci est habituellement nul sur notre territoire, la sécheresse actuelle rend la végétation particulièrement vulnérable aux incendies. Il est rappelé que l'incinération des végétaux est strictement interdite, tout comme l'allumage de feux dans les forêts, et l'écobuage agricole. Les communes peuvent elles aussi prendre des dispositions complémentaires pour interdire les feux de camp et les barbecues dans les secteurs à risque.